



Procès Verbal Conseil de Communauté Du 25 mars 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq mars à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Mirepoix, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Dun, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MICHAU, Président du Conseil Communautaire du Pays de Mirepoix.

Membres présents : 47

Jean-Jacques MICHAU, Nicole QUILLIEN, Simone VERDIER, Rolland SANCHEZ, Henri BARROU, Christian CIBIEL, Alain PALMADE, Dominique BRETTE, Alain TOMEIO, Monique ABELLANET LE MINEZ, Marie-Françoise ALBAN, Valérie ANSELME, Grégory BALARD, Jacky BARBE, Nicole BASSET, Geneviève BERDEIL, Sébastien BERTRAND, Jean BLAVIT, Francis BONNET, Alain BOULBES, Xavier CAUX, Francis CHAUVRY, Valérie DILLON, Jacques ESCANDE, Emmanuel FABRE, Eric FLEURY, Pierre GARCIA, Christian MASCARENCO, Serge MICHAU, Jérôme MOLA, Michel MORELL, Lucien PALMADE, Jean Marc PIRLOT, Arlette ROMERA, Mariette ROUGE, Pierre ROUGE, Jean SAINT MARTIN, Claudine SARRAIL, Alain SERVANT, Paul SOULA, Philippe TERRIDE, Jean TRIGUERO, Sabinne VARUTTI, Jean-Pierre WIDMANN

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : 2

Fabien CATALA à Nicole QUILLIEN, Véronique CAZANAVE à Claudine SARRAIL

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Henri BARROU.

M. le Président remercie M. Alain Palmade, Maire de Dun, d'accueillir le Conseil de Communauté dans sa commune.

M. le Président annonce aux élus le décès de Mme Monique Antoine, déléguée suppléante de la commune de Montbel. L'assemblée observe une minute de silence en hommage à cette collègue disparue.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 28 janvier 2015

M. le Président précise que dans ce compte-rendu, il a été omis de relater l'échange sur le portage de la demande de FDAL pour le compte des communes pour les opérations de voirie sous mandat. Il informe l'assemblée que dès la mise en place de la nouvelle assemblée départementale ce point sera abordé avec le Conseil Départemental.

Le procès-verbal de la séance de conseil du 28 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes de gestion du budget général 2014

Le Conseil de Communauté,

Après s'être fait présenter le Budget Général de la Communauté de Communes de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a requis dans ses écritures le montant de chacun des

soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité des comptes :

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2014, les Receveurs de Mirepoix, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Déclare que le compte de gestion du budget général ouvert par erreur avec le numéro de SIRET de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Mirepoix au début de l'exercice 2014, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour : 49

3. Comptes de gestion du budget annexe 2014 de la ZA du Rada

Le Conseil de Communauté,

Après s'être fait présenter le budget annexe de la Zone d'Activités du Rada de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a requis dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité des comptes :

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget annexe dressé, pour l'exercice 2014, par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Déclare que le compte de gestion du budget annexe ouvert par erreur avec le numéro de SIRET de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Mirepoix au début de l'exercice 2014, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour : 49

4. Compte Administratif 2014 du Budget Général

Le Conseil de Communauté présidé, en cet instant, par Monsieur Alain Palmade :

- délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix (CCPM) dressé et présenté par M. Jean-Jacques Michau, Président,

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- en l'absence de M. Michau, Président de la CCPM,

Le Conseil :

1/ **Donne acte** fait du Compte Administratif 2014, lequel se résume ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses 5 202 981,92 €	Recettes 6 085 426,46 €
882 444,54 €	

Investissement	
Dépenses 2 133 753,97 €	Recettes 2 034 350,69 €
-99 403,28 €	

2/ **Constate** les identités de valeur avec les indications de Mme le Receveur relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ **Arrête** les résultats définitifs suivants :

	Résultats d'exécution du budget				
	Déficit 2013	Excédent 2013	Affectation des Résultats 2014	Résultats d'exécution de 2014	Résultats de Clôture sans RAR
002 - Fonctionnement		1 717 036,75	159 400,00	882 444,54	2 440 081,29
001 - Investissement	-159 399,44			-99 403,28	-258 802,72

4/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

Dépenses	627 617,68 €
Recettes	784 830,49 €

Pour : 48

5. Compte administratif 2014 du Budget annexe de la Zone d'Activités du Rada

Le Conseil de Communauté présidé, en cet instant, par Monsieur Alain Palmade :

- délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014 du budget annexe de la ZA du Rada de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix dressé et présenté par M. Jean-Jacques Michau, Président,

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- en l'absence de M. Michau le Président de la CCPM,

Le Conseil

1/ **Donne acte** fait du Compte Administratif 2014 lequel se résume ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
1 167 429,48 €	1 159 841,23 €
-7 588,25 €	

Investissement	
Dépenses	Recettes
1 145 648,89 €	1 129 336,77 €
-16 312,12 €	

2/ **Constate** les identités de valeur avec les indications de Mme le Receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3/ **Arrête** les résultats définitifs suivants :

	Résultats d'exécution du budget			
	Déficit 2013	Excédent 2013	Résultats 2014	Résultats de clôture 2014
002 - Fonctionnement		430 798,14 €	- 7 588,25 €	423 209,89 €
001- Investissement	-662 336,77 €		- 16 312,12 €	-678 648,89 €

Pour : 48

6. Reprise des résultats au budget général 2015

Monsieur le Président rappelle au Conseil les résultats et les restes à réaliser du budget général 2014 de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix :

Excédent de fonctionnement:	2 440 081, 29 €
Déficit d'investissement :	- 258 802, 72 €
Solde des RAR :	157 212, 81 €

Monsieur le Président propose au Conseil la reprise et l'affectation des résultats à reprendre au budget 2015 en tenant compte des restes à réaliser, comme suit :

Reprises au Budget Général 2015			
Fonctionnement c/ 002	Excédent	2 338 491,38 €	Arrondi à 2 338 491 €
Investissement c/001	Déficit	-258 802,72 €	Arrondi à 258 802 €
Affectation des résultats c/1068		101 589,91 €	Arrondi à 101 590 €

Le Conseil de Communauté :

Approuve la reprise des résultats au BP 2015

Décide d'affecter au c/1068 du BP 2015 la somme de 101 590 €.

Pour : 49

7. Reprise des résultats au budget annexe 2015 de la ZA du Rada

Monsieur le Président rappelle au Conseil les résultats cumulés et les restes à réaliser du budget annexe 2014 de la zone d'activités du Rada :

Excédent de fonctionnement: 423 209, 89 €
Déficit d'investissement : - 678 648, 89 €

Monsieur le Président propose au Conseil la reprise des résultats au budget 2015, comme suit :

Reprises au Budget Annexe 2015			
Fonctionnement c/ 002	Excédent	423 209, 89 €	Arrondi à 423 210 €
Investissement c/001	Déficit	-678 648, 89 €	Arrondi à 678 649 €

Le Conseil de Communauté :

Approuve la reprise des résultats au BP 2015

Pour : 49

8. Clôture du Budget annexe de la ZA du Rada

La DGFIP ne souhaitant pas la clôture de ce budget annexe assujetti à la TVA, ce point est retiré de l'ordre du jour.

9. Vote des taux de fiscalité directe locale

M. le Président présente les bases des taxes notifiées par les services fiscaux, les compensations prévues, les produits de fiscalité reversés par l'Etat et rappelle les taux de référence à prendre en compte pour l'année 2015.

M. le Président, après avis favorable du Bureau et de la commission administration générale, propose à l'assemblée d'augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et de la contribution foncière des entreprises pour l'année 2015 afin de prendre en compte la compétence voirie et le fonds de concours pour la piscine.

Le Conseil de Communauté :

Décide pour l'année 2015 les taux d'imposition suivants :

- taxe d'habitation : 10, 77 %
- taxe sur le foncier bâti : 1, 63 %
- taxe foncier non bâti : 12, 51 %
- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 31, 62 %

Demande à M. le Président d'informer les services fiscaux de cette décision

Pour : 49

10. Vote des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

M. le Président informe le Conseil de Communauté des bases de taxe d'enlèvement des ordures ménagères notifiées par les services fiscaux pour l'année 2015.

Pour référence, il rappelle les taux appliqués en 2014 sur les différentes zones.

Il propose au vote un taux plein de référence sans augmentation par rapport à l'année 2014 de 10,50 %.

Le Conseil de Communauté :

Vote le taux plein de référence de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2015 à 10,50 %, soit pour les zones à taux réduits :

- zone à taux réduit de 50 % : taux applicable de 5,25 %
- zone à taux réduit de 95% : taux applicable de 0,53 %

Demande à M. le Président d'informer les services fiscaux de cette décision.

Pour : 49

11. Adhésion à la plateforme Vigifoncier

M. le Président informe l'assemblée que la SAFER a créé un observatoire du foncier agricole qui peut être mis à disposition des territoires.

Cette plateforme permet aux communes de bénéficier en temps réel d'informations sur le marché foncier rural afin de connaître les potentialités et éventuellement se porter acquéreur de terrains.

Après discussion en Commissions et Bureau, il propose que la Communauté de Communes adhère à ce service pour toutes les communes membres. Chacune pourra avoir accès directement à ces informations. Il précise que le montant annuel de l'abonnement pour 2015 se monte à 1 585,20 €.

Le Conseil de Communauté :

Approuve la proposition de M. le Président

Décide d'adhérer aux services Vigifoncier de la SAFER

Autorise M. le Président à signer la convention avec la SAFER

Dit que les crédits seront prévus aux budgets 2015 et suivants

Pour : 49

12. Convention de mise à disposition des locaux à l'Espace d'Initiatives Sociales et Economiques

M. le Président expose au Conseil que l'Espace d'Initiatives Sociales et Economiques (EISE) occupe des locaux intercommunaux. Il précise que la convention de mise à disposition est depuis le début consentie à titre gratuit. Jusqu'à ce jour, l'EISE valorisait en supplétif à son budget et auprès des financeurs la valeur des locaux et des services fournis par la Communauté de Communes.

Les fonds européens ne prenant plus en compte les supplétifs dans les dépenses des actions subventionnées, monsieur le Président propose de modifier les modalités de mise à disposition des locaux selon les conditions suivantes :

Location des locaux comprenant les fluides (électricité, gaz, eau) et l'entretien (ménage et petit entretien technique) pour un montant annuel de 43 100 € TTC.

Le Conseil de Communauté :

Approuve la proposition de M. le Président

Approuve le projet de convention pour la mise à disposition des locaux et des services s'y rapportant pour un montant de 43 100 € TTC par an ;

Autorise M. le Président à signer la dite convention.

Pour : 47

Mme Dillon et M. Toméo ne prennent pas part au vote sur cette question

13. Subvention à l'Espace d'Initiatives Sociales et Economiques

En contrepartie de la modification des conditions de mise à disposition des locaux à l'EISE, M. le Président propose que la Communauté de Communes verse à l'association une subvention du montant du loyer soit 43 100 € par an.

Le Conseil de Communauté :

Approuve la proposition de M. le Président

Décide de verser à l'association Espace d'Initiatives Sociales et Economiques (EISE) une subvention annuelle de 43 100 €.

Autorise M. le Président à signer la convention de subvention

Dit que les crédits seront prévus aux budgets 2015 et suivants

Pour : 47

Mme Dillon et M. Toméo ne prennent pas part aux délibérations et au vote sur cette question

14. Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'office de tourisme du Pays de Mirepoix

M. le Président informe l'assemblée que la convention d'objectifs passée avec l'office de tourisme du Pays de Mirepoix est arrivée à terme et qu'il convient de la renouveler.

Il propose qu'elle soit reconduite, pour une période de 1 an renouvelable deux fois (soit 2015-2017,) dans les mêmes conditions que la précédente et selon les modalités financières suivantes :

- Une participation annuelle de 85 517 € pour 2015,
- Un abondement exceptionnel pour la constitution d'une provision pour le départ en retraite d'un employé de 2 750 €/an versé en 2015 et 2016,
- Un abondement exceptionnel pour l'informatisation des postes en emplois d'avenir de 1 400 € versé en 2015,
- Le reversement du produit de la taxe de séjour perçu.

M. le Président présente le projet de convention d'objectifs et demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil de Communauté :

Approuve la proposition de M. le Président et les modalités de participation financière,

Autorise M. le Président à signer la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme du Pays de Mirepoix,

Dit que les crédits seront prévus aux budgets 2015 et suivants.

Pour : 47

Mme Quillien pour la procuration de M. Catala, et M. Escande ne prennent pas part aux délibérations et au vote sur cette question

15. Reconduction des conventions de mise à disposition de locaux et de services

M. le Président rappelle que dans le cadre des transferts de compétences et pour une meilleure gestion des services et des équipements, des conventions de mise à disposition de locaux et de personnels ont été passées. Elles permettent de mutualiser des locaux et des agents. Ces conventions sont arrivées à échéance, et sont reconductibles par avenant.

Il vous est proposé la reconduction de ces conventions dans les mêmes termes que précédemment, soit :

La mise à disposition de locaux de l'office de tourisme par la Mairie de Mirepoix : remboursement des charges d'entretien et de fluides.

La mise à disposition de locaux et de service de la Mairie de Mirepoix pour les ALAE et ALSH : remboursement des frais d'entretien des locaux et de repas des animateurs et des enfants en ALSH,

La mise à disposition de la Mairie de Mirepoix d'agents intercommunaux pour l'animation du conseil municipal d'enfants, l'animation des activités sportifs dans le cadre scolaire et associatif, l'assistance informatique.

Le Conseil de Communauté :

Approuve la proposition de M. le Président de renouveler par avenant les conventions de mise à disposition de locaux et de services présentées ci-dessus pour une durée de 5 ans.

Autorise M. le Président à signer les avenants aux conventions avec la Mairie de Mirepoix

Dit que les crédits seront prévus aux budgets 2015 et suivants

Pour : 49

16. Informations et questions diverses

16.1 - Décisions prises par délégation

Néant

16.2 Questions Diverses

Fauchage des accotements des voies intercommunales

M. le Président propose que le fauchage des accotements des voies intercommunales soit laissé en gestion aux communes afin que, chacune selon ses habitudes, puisse le réaliser soit en régie, soit avec le prestataire de son choix. En contrepartie, la CCPM reverserait une somme aux communes pour un passage par an sur l'ensemble du linéaire transféré.

Une proposition chiffrée sera présentée au prochain Conseil.

PLUI

Suite à la réunion de présentation des PLUI par le service urbanisme de la DDT, une conférence des Maire sera organisée pour envisager les suites à donner en la matière.

M. le Président salue **M. Jean Cazanave**, dernier Conseil Général du Canton puisque les prochaines élections désigneront les nouveaux Conseillers Départementaux. Il le remercie pour son soutien et son implication auprès des communes et de la Communauté de Communes.

M. Fleuri informe les élus du lancement d'une **souscription pour la rénovation de deux tableaux** de l'Eglise de Besset. L'appel à participation est accessible via la Fondation de France.

Mme Verdier rappelle qu'une visite est prévue le 1^{er} avril après-midi à Pamiers pour l'entretien et le fleurissement des communes sans phytosanitaires.

Levée de séance 19 h 30